Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_042-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 mars 2026

L'an 2026, le jeudi 5 mars à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 27 février, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Myriam CHENAIS, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Erwan LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Alain PERRON, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Delphine COSPEREC, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Martine LE BARTZ, Yvon LE BOURHIS, Karine LE COURANT, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs *: Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Yvon LE BOURHIS à Claudine LE SCOUARNEC, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC*

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***31***
Votants :	***37***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Hervé LE FLOC'H

2026_042

Tourisme/Culture/Patrimoine – Avenant N°2 à la convention d'objectifs entre RMCom et l'office de tourisme du Pays du roi Morvan (OTPRM) 2024-2026

La présidente de RMCom a été saisie par le président de l'OTPRM d'une demande d'augmentation de la subvention annuelle attribuée à l'association pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026. Plus précisément, la demande porte sur une hausse de 10 000 € de la part de la taxe de séjour reversée à l'office et d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € pour l'achat d'un véhicule d'occasion.
La demande est argumentée par les points suivants :

- ✓ Prise en compte de la réalité des enjeux financiers de RMCom
- ✓ Augmentation des recettes collectées par RMCom au titre de la taxe de séjour (77 092€ en 2025)
- ✓ Mise en place par l'OT d'un plan d'actions visant à créer de la valeur ajoutée dans les communes et les entreprises
- ✓ Volonté de réduire le déficit prévisionnel de l'OT tout en maintenant une dynamique. Le budget prévisionnel 2026 s'élève à 325 750€ avec un déficit prévisionnel de 19 000€ (incluant la demande de 10 000€ de subvention supplémentaire)
- ✓ Remplacement d'un véhicule ancien, montrant de sérieux signes de faiblesse

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_042-DE

Le plan d'actions 2026 de l'OTPRM

- ✓ Le positionnement de produits à destination des groupes
- ✓ La valorisation des savoir-faire et produits locaux
- ✓ L'accompagnement des professionnels et acteurs publics du territoire
- ✓ Le développement de filières : motards, cyclotourisme, équestre…
- ✓ La communication : messages portant sur le positionnement, adaptés aux cibles clientèles
- ✓ La commercialisation
- ✓ La création de rdv évènementiels estivaux et la valorisation des évènements existants
- ✓ L'évolution de services au sein de l'OT : création d'une boutique, service billetterie…

Dans le cadre de la convention d'objectifs, l'association reçoit une subvention de fonctionnement annuelle de 234 650 € (en vigueur depuis 2016) à laquelle s'ajoute le versement de 20 000 € au titre de la taxe de séjour collectée par RMCom.
La commission Tourisme Culture Patrimoine réunie le 17/02/2026 à Le Faouët a émis un avis favorable à la demande d'augmentation de 10 000€ de la part de la taxe de séjour reversée, et un avis défavorable au versement de 15 000€ pour l'achat d'un véhicule d'occasion. Il est demandé à l'OT de voir avec RMCom pour le prêt d'un véhicule lors des déplacements hors PRM.
Il est proposé en pièce jointe un avenant à la convention d'objectifs entre RMCom et l'office de tourisme du Pays du roi Morvan 2024-2026 actant cette décision.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 26 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver l'augmentation de 10 000€ de la part de taxe de séjour reversée à l'OTPRM, soit un montant total annuel à verser de 30 000 € ;**
- **d'autoriser la Présidente à signer l'avenant N°2 à la convention d'objectifs RMCom/OTPRM 2024/2026 tel que présenté en annexe.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL
Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.03.10 16:06:22 +01'00'